

# Le chauffe-eau solaire individuel dans les Ardennes.



Préservez votre argent, préservez votre planète.



INFO→ENERGIE  
Pôle des vieux moulins  
23A Rue André Dhôtel – 08130 ATTIGNY  
Tél. : 03 24 30 90 54  
E-mail : [infos@ale08.org](mailto:infos@ale08.org)  
du lundi au vendredi de 14H à 19H  
sur rendez vous



ECONOMISER D'ÉNERGIE  
FAISONS VITE  
ÇA CHAUFFE

RÉGION  
CHAMPAGNE ARDENNE



## Le coût et les subventions.

Selon les modèles concernés, les prix des chauffe-eau solaires équipés de 3 à 5 m<sup>2</sup> de capteurs et d'un ballon de 200 à 300 litres (3 à 4 personnes) sont compris entre 4500 et 8000 euros, pose comprise. N'hésitez pas à faire jouer la concurrence pour faire baisser les prix.

Si votre habitation est achevée depuis plus de 2 ans, l'installation d'un chauffe-eau solaire bénéficie d'un taux de T.V.A. réduit à 5,5 %.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si cette installation concerne votre résidence principale, et si elle est réalisée par un professionnel. Le taux est de 50 % des dépenses d'équipement (montant net, hors main d'œuvre). Le plafond est de 8000 € pour une personne seule, et 16000 € pour un couple soumis à une imposition commune. Ces sommes sont majorées de 400 € par personne à charge.

Dans le cadre du Plan Soleil, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la région Champagne Ardenne vous permettent de profiter de primes pour favoriser l'acquisition d'un tel matériel. Ces primes sont, en 2007, de 600 € pour un chauffe-eau solaire, et de 1200 € si vous choisissez d'installer un système chauffage + eau chaude solaire. Ces primes sont susceptibles de varier, renseignez vous auprès de votre installateur ou des conseillers INFO→ENERGIE (03 24 30 90 54).

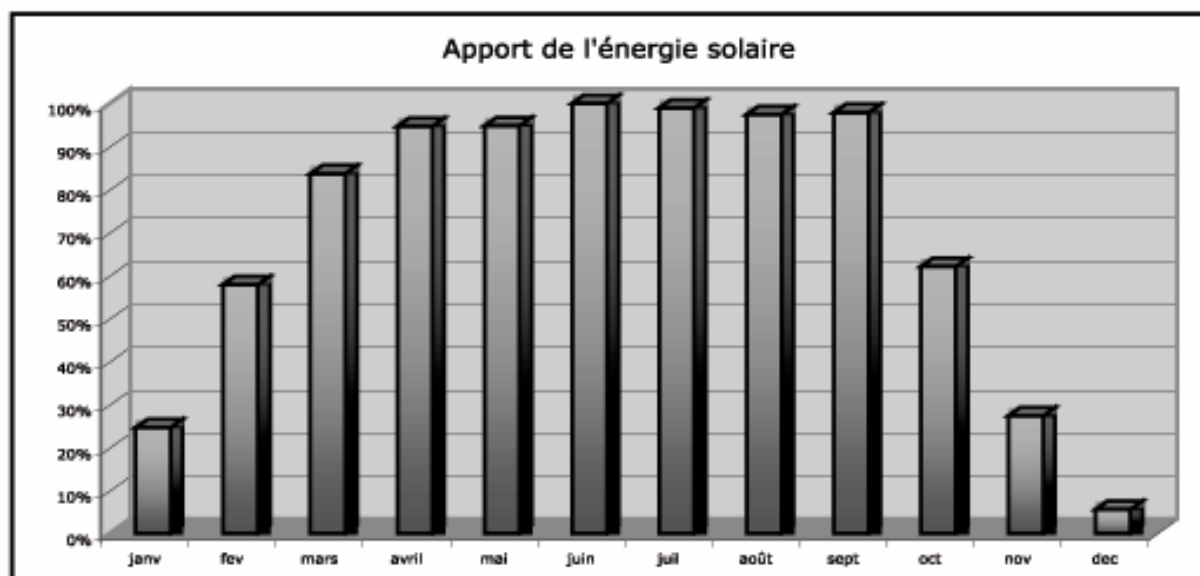
Enfin, certaines collectivités proposent également des aides sur le solaire thermique. C'est le cas du Pays Sedanais, des Crêtes Préardennaises, et des Trois Cantons

*...Et bien sur, le soleil sera toujours gratuit...*

## Des performances réelles dans notre région !

*Dans les Ardennes, vous pouvez diviser par deux votre facture !*

*Le graphique ci-dessous indique le pourcentage d'eau chaude solaire pour une habitation située dans les Ardennes. Dès le mois de mars, elle dépasse 80 % ! Les économies ainsi réalisées vous permettent de rentabiliser votre installation entre 12 et 20 ans. C'est intéressant quand on sait qu'un chauffe-eau solaire bien entretenu peut fonctionner plus de 25 ans sans incident.*

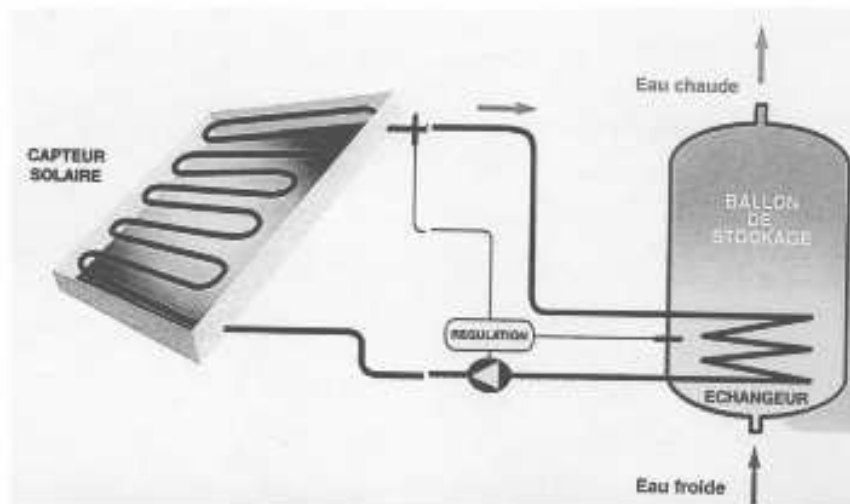


*Avec 1700 H de soleil par an en moyenne sur le département, vous pouvez récupérer 500 kWh / m<sup>2</sup> de capteur installé !*

## Un principe très simple.

Un liquide circule dans un tuyau de cuivre entre un capteur vitré exposé au soleil (c'est là que le liquide se réchauffe), et un ballon de stockage. Dans le ballon, le liquide traverse un échangeur thermique et cède sa chaleur à l'eau sanitaire.

Grâce à un système de régulation, un chauffage d'appoint vous assure une production d'eau chaude ininterrompue tout en profitant au maximum de l'énergie du soleil.



En été, vous pouvez couvrir 100 % de vos besoins en eau chaude sanitaire et donc éteindre votre chaudière. Sa durée de vie est ainsi augmentée !

### ***Vous devez changer de chauffe-eau ?***

Vous pouvez opter pour un ballon à 2 énergies (solaire + bois, solaire + fuel, solaire + électricité), ou à 3 énergies (solaire + bois + électricité, solaire + fuel + électricité, etc)

### ***Votre chauffe-eau actuel est récent ?***

Vous pouvez tout de même profiter de l'eau chaude solaire en couplant le ballon solaire avec votre ballon actuel (électrique, chaudière fuel, gaz, bois).



## La position des panneaux.

Les panneaux doivent être idéalement exposés au sud mais une orientation sud-est ou sud-ouest convient encore.

Vous pouvez disposer les capteurs sur un pan de toit ou sur un auvent, en terrasse, en façade et même au sol à proximité de l'habitation. Les capteurs peuvent être intégrés dans la toiture. Dans ce cas, la garantie décennale s'applique également.

## Le dimensionnement de l'installation.

Elle dépend de vos besoins et de la zone d'implantation. Pour 4 personnes, 5 m<sup>2</sup> de capteurs et un ballon de 300 litres sont fréquemment installés. Votre installateur ou le conseiller INFO→ENERGIE vous aidera dans votre démarche.

## L'impact environnemental

Installer un chauffe-eau solaire, c'est contribuer à préserver les ressources naturelles, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et réduire la production de déchets radioactifs.

## Les démarches...

Pour une maison existante, une déclaration de travaux est à faire auprès des services municipaux.

Pour un projet de maison, la demande de permis de construire doit inclure le chauffe-eau solaire prévu.

Les demandes de subventions sont prises en charge par votre installateur

## La charte Qualisol

La charte Qualisol est un engagement signé par des artisans compétents et volontaires. Ces derniers s'engagent à respecter des exigences de qualité et de bonne pratique. Ils vous proposent l'installation de matériels solaires fiables et rigoureusement sélectionnés.

L'attribution de la prime ADEME-Région est conditionnée au fait de recourir à un professionnel Qualisol, qui devra installer des matériels agréés.

## Liste des installateurs agréés Qualisol

Aujourd'hui une quarantaine de professionnels sont agréés Qualisol dans les Ardennes. La liste de ces installateurs est disponible sur le site <http://www.ale08.org/solaire.html>, ou sur demande à l'espace Info Energie, 03 24 30 90 54.

## Pour en savoir plus...

*Le chauffe-eau solaire individuel*, Guide technique ADEME (gratuit).

*Le Plan soleil*, Guide ADEME (gratuit).

Site Internet de l'ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

... mais aussi pour toutes documentations, informations, conseils, programme de visites de site... contactez l'espace INFO→ENERGIE : 03 24 30 90 54

*Et n'oubliez pas, produire c'est bien, mais réduire c'est mieux !  
Avant d'installer un chauffe-eau solaire, vérifiez que votre isolation est au top !*

# Préservez votre argent, préservez votre planète

